



DOCUMENT
POUR
ENQUÊTE
PUBLIQUE

Modification du règlement communal sur le plan d'affectation communal et la police des constructions

Zone agricole protégée



**AMENAGEMENT, URBANISME,
ENVIRONNEMENT**

urbaplan

Bruno Maréchal
avenue de montchoisi 21
cp1494 – 1001 lausanne
tél. +41 21 619 90 90
www.urbaplan.ch
certifié iso 9001:2015

1. Modification du RPACom

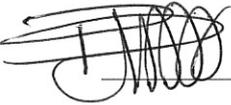
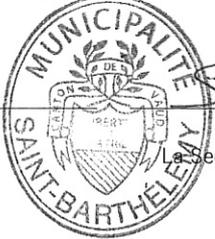
Article 2.11 Zone agricole protégée 16 LAT

La zone agricole protégée 16 LAT est liée à la présence d'éléments du réseau écologique d'importance régionale et locale. Les nouvelles constructions y sont interdites, sous réserve de l'aménagement de chemins nécessaires aux usages agricoles ou à l'entretien des cours d'eau. L'installation de clôtures permanentes entravant le transit de la faune y est proscrite.

Approbation

1. Approuvé par la Municipalité de Saint-Barthélemy

dans sa séance du 12.08.2024

 La Syndique
 La Secrétaire


2. Soumis à l'enquête publique

du 20.08.2024 au 18.09.2024

 La Syndique
 La Secrétaire


3. Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du _____

Le Président

La Secrétaire

4. Approuvé par le Département compétent

Le _____

La Cheffe du département

5. Entré en vigueur

Le _____